



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Réf : CCAS24_65

Effectif légal : 13
Effectif réel : 12

Présents : 10
Pouvoir : 0
Absents : 2

Date de la convocation : 29 août 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU.

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°65

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE DU PAYS CHATELLERAUDAIS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉPICERIE SOCIALE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET "TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE"

Il est rappelé aux membres du CCAS que la **Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut est labellisée "Projet Alimentaire Territorial"** depuis 2021.

Le service transition agricole et alimentaire de Grand Châtelleraut propose un appel à projet " transition agricole et alimentaire" pour soutenir les initiatives du territoire.

Il vise à :

- structurer les filières administratives locales pour une production de qualité
- encourager l'innovation dans les circuits de commercialisation de produits locaux
- garantir l'accès à une alimentation locale saine et durable pour chaque habitant.

Dans le cadre de l'ouverture de l'épicerie sociale, il est proposé **aux membres du CCAS de répondre à cet appel à projet et solliciter une subvention de 4 500€** conformément au plan de financement suivant :

Subventions

- ETAT (DDETS) 8 000,00€
- Grand Châtelleraut..... 4 500,00€
- ANDES..... 5 759,00€

Fonds propres 3 301,00€

Vente des produits..... 4 000,00€

Total 25 560,00 €

AR Prefecture N°65 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale

Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20240905-CCAS24_65-DE
Reçu le 12/09/2024

Publié le 12/09/2024.


Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la demande de subvention auprès de Grand Châtellerault dans le cadre de l'appel à projet " transition agricole et alimentaire" ;
- charge M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

1 2 SEP. 2024



AR Prefecture N°65 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20240905-CCAS24_65-DE
Reçu le 12/09/2024